

**AAA PLASTICS**

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 50 000 Euros  
Siège social : 17, rue Lavoisier  
01 100 OYONNAX**

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)

INSCRIPTION N°

DU

11 JUIN A3106  
~~31 MAI~~ 2012

 Le Greffier 

**NOMINATION DE LA GERANCE**

Les soussignés :

- Monsieur Laurent LACHARME,  
Salarié,  
Né le 25 avril 1970 à TASSIN LA DEMI LUNE (69),  
De nationalité Française,

Marié avec Sandra ZANCHI sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 10/06/2000.

Demeurant ensemble LES BLACHES, SAINT THOMAS EN ROYANS (26)

-Monsieur Jean LACHARME  
Directeur de société  
Né le 6 novembre 1942 à CAVALAIRE SUR MER (83)  
De nationalité Française

Marié avec Nicole GOYARD sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union.

Demeurant ensemble 944, chemin de l'Etang, Le Vignol, TOUSSIEUX, 01600 TOUSSIEUX.

-La société DAN PARTICIPATIONS, société civile au capital de 126 000 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 441 299 666, dont le siège social est à IZERON (38160), Quartier Les Deveys.

agissant en qualité de seuls associés de la Société à responsabilité limitée AAA PLASTICS au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 17, rue Lavoisier, 01 100 OYONNAX, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé,

Nomment en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée :

- Monsieur Jean LACHARME  
Directeur de société  
Né le 6 novembre 1942 à CAVALAIRE SUR MER (83)  
De nationalité Française  
Demeurant 944, chemin de l'Etang, Le Vignol, TOUSSIEUX, 01 600 TOUSSIEUX.

.../...

Monsieur JEAN LACHARME dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur JEAN LACHARME accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à OYONNAX  
Le 21 mai 2012

**JEAN LACHARME**



**LAURENT LACHARME**



**SOCIETE DAN PARTICIPATIONS**

